

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, À LA NATIONALITÉ, À
L'IMMIGRATION ET À L'ASILE - (N° 1322)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« son »

les mots :

« sa totale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en vue de préciser que l'assimilation à la communauté française ne peut être partielle.